

## **DÉCLARATION DE PIÉGEAGE**

	Nom / Prénom :			
Je soussig	Adresse	Adresse:		
		CP / VILLE :		
PROPRIÉTAIRE FERMIER PRÉSIDENT d'ACCA, de SOCIÉTÉ de CHASSE COMMUNALE ou PRIVÉE  Déclare, pour réguler les prédateurs figurant sur la liste départementale des espèces classées ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) en vigueur et conformément à l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 modifié.				
Motifs de la régulation :				
Les pièges seront tendus sur la commune de :				
Dans les zones suivantes :				
Par M. (Nom et Prénom du piégeur si ce n'est pas le déclarant) :				
Piégeur agréé sous le N°d'agrément :				
Les pièges utilisés appartiendront à	cat. 1	cat. 2	cat. 3	cat. 4
(aux) catégorie(s) suivante(s) :	Boîtes à fauves, Cages à pies ou à corvidés	Pièges conibear, à œuf, à appâts, livre de messe	Collets à arrêtoir	Pièges à lacets, beslile, Goldwin Billard
Cette dé	claration est v	alable 3 ans à co	mnter de la dat	e de visa
		nune de piégeage	_	
Fait à		le		
Signature du déclarant			Visa du Maire de la commune	

## **DÉCLARATION à ADRESSER à LA MAIRIE POUR VISA.**

Celle-ci devant en conserver un exemplaire pour affichage en mairie et en remettre un exemplaire au déclarant (et au piégeur si ce n'est pas le déclarant) - cf. arrêté du 29 janvier 2007-Article 11.

















